

F. RATIFICATION

F1. Qu'est-ce que la ratification?

La ratification est le processus par lequel un État signataire du traité s'engage à respecter les obligations issues de ce traité et à les appliquer sur son territoire. L'État garantit que toutes les procédures juridiques et nationales ont été prises pour appliquer toutes les stipulations du traité. Comme le CTBT doit être ratifié par 44 États désignés pour pouvoir entrer en vigueur, il est indispensable que tous les États parties, en particulier tous les États désignés, le ratifient le plus tôt possible.